

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2025

---

VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR -  
(N° 856)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CD491

présenté par  
Mme Le Feur, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 36 par l'alinéa suivant :

« Le conseil stratégique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques est obligatoire, et périodiquement actualisé. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir le caractère obligatoire du conseil stratégique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.